



## 11742 - La promesse portant sur l'entrée au paradis dépend de la réalisation de conditions et de l'absence de facteurs d'empêchement

---

### question

Je crois qu'il est injuste que certains musulmans qui mènent une vie d'insouciance entrent au paradis pour être morts d'une manière déterminée. Par exemple, si l'un d'eux meurt noyé ou dans l'effondrement d'une construction, on prévoit son entrée au paradis. Disons aussi que quelqu'un peut savoir par cœur les 99 noms d'Allah, mais ne prie qu'une ou deux fois par jour.. Va-t-il malgré tout entrer au paradis ? Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « Le paradis accueillera celui qui aura appris les 99 noms d'Allah. j'espère recevoir votre commentaire.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Selon un hadith authentique : **Allah possède 99 noms et Celui qui les aura recensés entrera au paradis** . Le recensement consiste dans leur mémorisation , la compréhension de leur sens, leur application et leur usage dans les invocations. Quiconque fait cela et ne commet aucun péché majeur et observe strictement la prière, on espère qu'il entrera au paradis.

Quant à celui qui commet des péchés majeurs, il doit se repentir et, même après son repentir, son sort dépendra de la volonté (divine). Allah peut lui pardonner ou le châtier, s'Il le veut. S'agissant du noyé et de celui mort dans l'effondrement d'un bâtiment, on espère que toutes ses mauvaises actions seront expiées, à l'exception du non paiement de dettes.

Cheikh Abd al-Karim al-khoudayr.

Quant à celui qui a abandonné délibérément et totalement la prière, l'avis le mieux soutenu des ulémas veut qu'il soit un mécréant destiné à l'enfer, même s'il mourrait noyé ou dans l'effondrement d'un bâtiment.



Il s'agit de montrer que les hadith qui véhiculent une promesse déterminée, relative à l'entrée au paradis ou à la protection contre l'enfer ne se réalisent qu'à la réunion de conditions et en l'absence de facteurs d'empêchement. Ces facteurs comprennent l'abandon de la prière. De même les conditions qui permettent au martyr de recevoir la récompense liée à son état veulent qu'il soit tué alors qu'il se battait dans l'intention de rehausser le mot d'Allah.

Par ailleurs, nous voudrions attirer votre attention, ô frère, auteur de la question, sur le fait qu'un vrai musulman ne formule pas d'objection par rapport aux dispositions établies par Allah, après les avoir vérifiées et comprises. S'il a du mal à les comprendre, il doit soupçonner son intelligence et sa capacité de comprendre et ne doit pas remettre en cause les textes de la Charia.

Allah lest garant de l'assistance.